Première Année. -- N° 6 — Cinq Centimes — Jeuddi 6 Juillet 1905.

L'ÉTOILE DE LYON

Tout par le Peuple

JOURNAL QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

Absolument Indépendant

Tout pour l'Égalité

ABONNEMENTS

	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Rhône et Départements limitrophes.	5 »	10 »	18 »
Autres Départements	6 »	11 »	20 »

Adresser lettres et mandats à M. le Directeur de l'Étoile

On s'abonne sans frais à *l'Étoile* dans tous les bureaux de poste

DIRECTION, RÉDACTION & ADMINISTRATION

LYON - Rue Lanterne, 25 - LYON

Téléphone : 34-77 --- Adresse Télégraphique : ÉTOILE-LYON

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS SERONT RENDUS SUR DEMANDE

ANNONCES

Annonces, 4e page, la ligne 0 30 | Faits divers. . . . . la ligne 1 »
Réclames, 3e page, — 0 50 | Fin chronique . . . . — 2 »
Petites Annonces. . . . . 0 50 les trois lignes

Les Annonces et Réclames sont reçues aux Bureaux du Journal, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, et dans toutes ses succursales.

LES DROITS SUR LES TISSUS DE SOIE A LA CHAMBRE - DISCOURS DE M. MOREL

BON-PRIMES
N° 6

LA JOURNÉE D'HIER

La Chambre, dans sa séance du matin, a repris la discussion du projet sur les droits des tissus de soie pure.

Dans sa séance de l'après-midi, elle a abordé la discussion du projet sur les retraites ouvrières.

Hier matin, s'est couru, sur le circuit d'Auvergne, la coupe Gordon-Bennett.

Théry est vainqueur. M. Clémentel, ministre, lui a remis les palmes académiques.

L'explosion d'un fût d'essence a causé un grand incendie à la Croix-Rousse, faisant 30.000 fr de dégâts.

Les conseillers prud'hommes ouvriers de Lyon s'expliquent sur le conflit survenu entre eux et les conseillers prud'hommes patrons.

UNE CURIEUSE ENTENTE
INTERNATIONALE

La crise que nous venons de traverser et dont nous ne sommes pas encore tout à fait sortis a son origine dans le prodigieux développement économique de l'Allemagne. C'est l'Allemagne commerçante, industrielle et riche qui est devenue l'Allemagne belliqueuse. Le commerce, en fait, est insatiable; ce caractère est la loi de son développement. La concurrence n'est pas autre chose que le désir immodéré d'agrandir et d'étendre ses affaires aux dépens de celles des autres. Il doit en résulter des conflits et même des batailles.

Les moins menacés par ces conflits sont évidemment ceux dont la concurrence présente le moins de dangers, c'est-à-dire ceux dont le commerce et l'industrie ne progressent que lentement ou même restent stationnaires; de telle sorte que c'est le marasme économique qui, dans les conditions actuelles de la politique internationale, apparaît comme une garantie... momentanée de sécurité.

Mais cette sécurité — momentanée, je le répète — a son revers. Les pays où la vie économique sommeille, où l'industrie et le commerce restent stationnaires, où l'esprit de concurrence et de progrès fait défaut, sont exposés à des crises intérieures aussi violentes et dangereuses que celles qui peuvent naître par l'effet de causes extérieures. Les crises intérieures affaiblissent, débilitent les pays qui en souffrent et font d'eux des proies faciles pour les audacieux.

Un pays qui veut vivre et durer aujourd'hui doit donc tendre toute son énergie à développer sa richesse et sa puissance économique, quels que soient les dangers auxquels ses efforts puissent l'exposer.

Mais les dangers que fait courir à la paix générale l'intensité de la lutte économique ne pourraient-ils pas être évités ou tout au moins diminués? C'est à quoi je pensais en lisant l'information d'un grand journal américain d'après laquelle les fabricants de rails d'acier d'Angleterre, d'Allemagne, de Belgique et le trust de l'acier des Etats-Unis auraient conclu un accord international tendant à se partager amiablement les marchés du monde.

L'accord serait, paraît-il, déjà en vigueur. Des bureaux centraux seraient établis à Londres avec des sous-bureaux pour les différentes nationalités.

J'ignore si l'information ainsi présentée est exacte; elle n'a rien cependant d'invraisemblable. Mais, dans tous les cas, elle suggère une idée dont les gouvernements pourraient faire leur profit. Pourquoi l'entente que des industriels intelligents et avisés ont, dit-on, faite entre eux, ne serait-elle pas tentée sur une plus vaste échelle, par les gouvernements? L'œuvre serait ardue, mais elle n'est pas irréalisable. Le moindre petit résultat ferait plus pour la cause de la paix et de la prospérité des peuples que les armements formidables auxquels l'intensité de la concurrence économique semblent contraindre aujourd'hui toutes les nations qui ne veulent pas voir périr chez elles toute vie, toute activité, tout bien être et toute prospérité. G. D.

N. D. L. R. — Cette curieuse entente internationale de puissants producteurs capitalistes d'acier n'est-elle pas pour les prolétaires un exemple fécond et une leçon réelle?

NOS FEUILLETONS

Avec notre premier numéro, nous avons commencé à la deuxième page, un des plus importants et plus intéressants ouvrages littéraires de l'illustre conteur scientifique que fut

JULES VERNE

l'écrivain populaire par excellence, mort il y a deux mois à peine.

Nous sommes certains que le

CHEMIN DE FRANCE

magnifiquement

ILLUSTRÉ

par **Jchan TESTEVUIDE,** dont le talent de dessinateur n'est plus à faire, obtiendra auprès de nos lecteurs le plus légitime succès.

A la troisième page, nous avons commencé en même temps un des plus beaux et des plus captivants romans dramatiques de notre époque

MADEMOISELLE LA RUINE

Ce roman passionnera particulièrement nos lectrices par ses scènes vraiment troublantes et d'une palpitante réalité.

C'est du reste, une des meilleures œuvres du justement célèbre romancier

ERNEST CAPENDU

que l'on peut compter au premier rang des maîtres incontestés du feuilleton populaire.

Heureux Propriétaire!

A New-York, au coin de Wall Sreet et de Broadwray, on vient de vendre un terrain de 1.170 pieds carrés pour la somme de 17 millions 500 mille francs, soit 14 mille 950 francs le pied carré, soit 120 francs par pouce carré!

Au dix-septième siècle, ces terrains s'étaient vendus 2.595 francs; en 1758, 10.000 francs, et en 1827, 456 mille 875 francs.

Et sur ce terrain, il est probable qu'on va élever une maison à cinquante étages pour pouvoir retirer l'intérêt de son argent!

LA POLITIQUE

Le Parlement, en votant la loi d'amnistie, que propose le Gouvernement, accomplira un des principaux actes à la fois de clémence et de justice que l'on était en droit d'attendre de la République, qui a pour mission d'être pitoyable et généreuse pour les faibles, les infortunés et les vaincus.

Nous voulons parler de la mesure de réparation que doit prévoir l'amnistie en faveur des faillis.

Il y a bien, en France, environ deux à trois cent mille faillis. Le nombre exact, fourni par les statistiques officielles, nous échappe.

Mais ce que nous savons bien, c'est que sur le nombre exact, les trois quarts de ces faillis ont eu un passif relativement peu important dont la moyenne varie entre deux ou trois cents francs.

Des quantités de ces malheureux ont été déclarés en faillite pour des sommes de vingt-cinq ou de cinquante francs.

Les frais de justice les ont ruinés totalement, au grand profit des syndics et des autres hommes de loi.

Et ils sont restés privés de leurs droits civils et politiques, la loi les considérant désormais comme étant des hommes tarés et déshonorés, malgré la perte de leur patrimoine personnel et du produit d'un travail parfois laborieux et long.

Cependant des escrocs et des voleurs avérés, condamnés par le tribunal correctionnel comme tels, sont encore électeurs, jouissent toujours de leurs droits civils!

Il leur suffit pour cela de n'avoir pas encouru une condamnation supérieure à un an et un jour de prison!

Il y a là une injustice en même temps cruelle et ironique.

Le Parlement, en la réparant aujourd'hui, par une mesure occasionnelle, accomplira un acte de justice auquel tout le monde applaudira. Mais il lui restera a accomplir une besogne indispensable, sans délai. C'est la révision de la loi sur les faillites qu'il doit entreprendre révision qui s'impose d'une façon impérieuse. La loi doit être sévère, impitoyable pour les banqueroutiers frauduleux. Mais elle doit être clémente et pitoyable pour les faillis qui n'ont à se reprocher aucun acte déloyal, aucune faute, aucune improbité.

JEAN-JACQUES.

Pourquoi souffrent les Petits Commerçants

II

En dehors de la concurrence volontairement déloyale que se font certains commerçants, il en existe une autre, tout aussi dangereuse, mais dans laquelle la mauvaise foi est absolument étrangère : c'est une sorte de concurrence suggérée par la vue d'une idée nouvelle, mise en pratique, ou la réussite d'un collègue voisin.

Lorsqu'un petit commerçant s'installe dans un magasin et que son commerce marche convenablement, il est rare que deux ou trois autres magasins similaires ne se montent a proximité du premier. L'endroit a paru bon, les affaires doivent marcher, puisque le premier installé réalise de jolis bénéfices. Résultat : la clientèle se divise, les affaires deviennent insuffisantes et la liquidation judiciaire, sinon la faillite, guette les commerçants trop confiants.

Il y a un tact spécial dans la manière de choisir un emplacement, suivant le commerce qu'on veut entreprendre.

Tel commerce qui réussira très bien dans un quartier, ne fera pas ses frais dans un autre. Telle rue est préférable à telle autre. La proximité d'un magasin vendant des articles similaires est nuisible pour le dernier venu et fort souvent pour le premier établi.

Tout cela peut paraitre puéril, mais c'est en négligeant des puérilités qu'un petit commerce périclite.

Une fois l'emplacement bien choisi, et un certain stock de marchandises acheté, il faut attirer le client et, ce qui est le plus difficile, savoir le conserver.

Et d'abord, qu'est-ce exactement qu'un client? C'est un être qui, en échange d'une certaine somme d'argent, désire recevoir une quantité de marchandises équivalente. Le commerce n'est qu'un échange. La somme que donne le client comprend le prix coûtant de la marchandise, plus un bénéfice absolument indispensable aux besoins du commerçant. Ce bénéfice peut être plus ou moins restreint mais il existe toujours même chez ceux qui se flattent de vendre à prix coûtant.

Un axiome commerçial dit que le bon marché est toujours cher.

Est-il utile de répéter que si le client donne son argent c'est pour avoir en marchandises une compensation équivalente; et, cette équivalence réside beaucoup plus dans la qualité de la marchandise que dans la quantité.

Savoir attirer le client, c'est bien; savoir le conserver, c'est mieux. Or c'est par la qualité irréprochable des articles vendus que le commerçant se créera un noyau de bons clients qui deviendront pour lui la cause de la la prospérité de sa maison.

Il faut avouer cependant qu'il y a dans les clients beaucoup plus d'acheteurs que de connaisseurs; il en existe même un certain nombre — nombre restreint heureusement — qui se figurent qu'il faut payer *très cher* pour avoir *très bon*.

C'est une erreur dont savent profiter certains grands magasins de luxe, où les prix — non marqués naturellement — subissent des fluctuations suivant la tête des clients.

Vendre bon et à bénéfice restreint est un des grands secrets du commerce.

La présentation de la marchandise dans une vitrine a aussi une grande influence sur la décision de l'acheteur. Cette présentation exige beaucoup de goût et varie avec chaque genre de commerce. Nous n'avons pas à donner de conseils à ce sujet, toutefois nous ferons remarquer que la diversité des articles exposés a plus de chance d'attirer le client qu'un produit unique exposé en quantité.

Fort souvent des articles avantageux et intéressants tenus par de petits commerçants ne se vendent pas parce que les clients, qui ne voient pas ces articles en vitrine, ne se figurent pas qu'à l'intérieur du magasin il y a un choix superbe, et a prix raisonnable,

C'est un peu la raison pour laquelle les clients se dirigent plus volontiers vers les grands magasins à étalages variés où tout ce qui se vend est exposé.

Dans un prochain article nous étudierons la question réclame, mais auparavant nous examinerons, si, parmi les moyens employés par les petits commerçants pour lutter contre les grosses entreprises, les fameux *Timbres-remises* ne constituent pas un trompe l'œil. P.....

NOS PORTRAITS

PAUL BROUSSE

Président du Conseil municipal de Paris.

Elisée Reclus

Hier, en dernière heure, nous avons annoncé d'après une dépêche de Bruxelles, la mort de l'éminent géographe Elisée Reclus, décédé mardi à Thourouts.

Jean-Jeacques-Elisée Reclus, naquit à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde) le 15 mars 1830. Fils d'un pasteur protestant qui l'envoya compléter ses études à la Faculté protestante de Montauban et à Berlin, Reclus manifesta de bonne heure un grand attachement pour les idées républicaines. Exilé à la suite du coup d'Etat de Deux-Décembre, il passa en Angleterre, puis aux Etats-Unis, séjourna plusieurs années dans la nouvelle-Grenade, et revint en France en 1857.

Les articles qu'alors il publia à la *Revue des Deux Mondes* et dans d'autres recueils firent sensation. On remarqua surtout ses études sur la guerre de Sécession, qui lui valurent de la part du ministre des Etats-Unis à Paris, l'offre, à titre de remerciement, d'une importante somme d'argent, que dignement l'écrivain refusa, bien que sa situation pécuniaire fût loin d'être brillante à cette époque. Elisée Reclus publia ensuite toute une série d'ouvrages concernant la géographie générale, qui lui valurent d'être placé au premier rang des vulgarisateurs de la science. En 1869, il devint membre de l'Internationale. La guerre venue, il fit partie de la garde nationale, qu'il quitta ensuite pour s'engager dans la compagnie d'aérostiers de Nadar.

Après la révolution du 18 Mars, Elisée Reclus, blâmant le gouvernement, se prononça avec énergie pour la Commune, fut fait prisonnier au plateau de Châtillon, traduit en conseil de guerre et condamné à la déportation simple.

M. Thiers commua cette peine en celle du bannissement, Reclus alla alors habiter l'Italie.

Depuis 1875, Elisée Reclus travaillait à une œuvre considérable, intitulée *Nouvelle Géographie universelle, la terre et les hommes*, qui ne devait pas comporter moins de 10 à 12 volumes in-8°.

Le *Petit Bleu* de Bruxelles nous apprend que Reclus a mis la dernière main à ce travail avant de s'éteindre.

Citons parmi ses autres œuvres : *Londres illustré*, les *Villes d'hiver de la Méditerranée* et les *Alpes-Maritimes, Histoire d'un ruisseau*, l'*Introduction au Dictionnaire des communes de France*, la *Terre*, etc., etc.

Elisée Reclus a publié aussi plusieurs brochures de propagande socialiste. Il était un des principaux théoriciens du parti libertaire.

DÉPÊCHES

(Service Spécial)

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Le projet de la Commission. — Dispositions essentielles. — L'Invalidité et la Vieillesse.

Paris, 5 juillet.

On sait que la Chambre a décidé d'examiner, à partir d'aujourd'hui, le projet de loi relatif aux retraites ouvrières. Il nous paraît nécessaire de résumer ci-dessous le dispositif auquel aboutit le rapport de M. Guieysse qui a été déposé le 22 novembre 1904.

Ce dispositif ne comporte pas moins de 56 articles répartis en huit titres.

Le titre I est relatif à la retraite obligatoire de vieillesse. Tout ouvrier ou employé français a droit à la retraite de vieillesse à soixante ans, et, le cas échéant, à une retraite d'invalidité. Cette retraite est assurée par la Caisse nationale des retraites, par les mutualités, les caisses patronales et syndicales, les caisses d'epargne, les sociétés d'assurances et les syndicats professionnels.

Les retraites sont constituées par un prélèvement sur le salaire, par un versement égal du patron, par une subvention annuelle de l'Etat. Le prélèvement sur le salaire et le versement du patron sont de 2 0/0 du salaire.

Il est institué une caisse des retraites dont la gestion administrative est placée sous la surveillance du ministère du commerce.

L'Etat majore de 120 francs la retraite ainsi acquise, pourvu que les versements aient été opérés pendant trente ans, à raison de 20 francs par an. Si la retraite ainsi majorée n'atteint pas 360 francs, l'Etat versera une majoration complémentaire à concurrence de cette somme.

Le titre II vise l'invalidité. Ont droit à la pension d'invalidité les ouvriers ou employés qui ne peuvent plus travailler et qui ont cotisé deux années au moins. Si la retraite liquidée est inférieure à 200 francs, elle est majorée par l'Etat à concurrence de cette somme, sous certaines réserves, toutefois.

Le titre III s'applique aux retraites assurées par les sociétés de secours mutuels et les autres institutions libres. Il indique comment ces établissements peuvent entrer dans le vaste organisme créé par la loi et quelles garanties ils doivent offrir.

Le titre IV (dispositions générales), proclame les pensions incessibles et insaisissables; il fixe également la compétence pour tous litiges.

Le titre V prévoit des dispositions transitoires en faveur des ouvriers âgés.

Le titre VI concerne les ouvriers et employés de l'agriculture, pour lesquels le versement sera de 0 fr. 05 par jour de travail, dont moitié à la charge de l'exploitant. La majoration de l'Etat, pour les vieillards de cette catégorie, sera, en principe, de 400 francs, mais elle devra, en tout cas, élever la pension à 240 francs; en cas d'invalidité, la majoration devra parfaire le total de 150 francs.

Le titre VII institue des retraites facultatives pour les colons partiaires, métayers, domestiques, faconniers, commerçants, cultivateurs travaillant seuls. Ces catégories, sous certaines conditions, auront droit aussi aux subsides de l'Etat.

Le titre VIII vise les moyens financiers.

Nouvelles Parlementaires

Les Tissus de Soie pure

Paris, 3 juillet.

M. Debussy vient de déposer un amendement à la proposition de loi actuellement en discussion de M. Jean Morel et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le tarif général des douanes (tableau A, article 459, tissus de soie pure).

Il est ainsi conçu :

« Le numéro 459 du tableau A, annexé à la loi de douane du 11 janvier 1892, est modifié comme suit :

« Tarif minimum, 100 kilos nets: tissus foulards, crêpes, tulle et passementerie de soie pure; A. originaires des pays d'Extrême-Orient, 900 francs; B. de toute autre origine :

1° Tulles, 400 fr.

2° Tissus serrés non dénommés ailleurs, 600 fr.

3° Tissus à blutes, 750 fr.

4° Velours et peluches tissus du genre du velours ou de la peluche (coupés ou non), 1.000 fr.

5° Tissus serrés pour meubles et ameublement d'appartements, 1.125 fr.

6° Tissus non serrés, non dénommés ailleurs (gaze· crêpe. crêpon et similaires), pesant 20 grammes ou moius par mètre carré de surface, 1.875 francs; pesant plus de 20 grammes par mètre carré de surface, 1.250 fr.

II. — Tissus congées Corah et Tussah, ou Tussor d'origine extra-européenne, 900 fr.; rubans de soie ou de bourre de soie pure : velours, 1.000 fr.; autres, 600 fr.

LA CHAMBRE

SEANCE DU MATIN

Paris, 5 juillet.

La séance est ouverte à neuf heures dix, sous la présidence de M. Doumer, président.

Les tissus de soie pure.

La Chambre reprend la discussion sur la proposition de M. Jean Morel et de plusieurs de ses collègues tendant à modifier le tarif général des douanes sur les tissus de soie pure.

Au début, un incident se produit, provoqué par une interruption de M. Cazeneuve à la dernière séance.

M. CONGY : M. Cazeneuve, dans la dernière séance du matin où a été discutée la loi sur les tissus de soie pure, m'a dit que j'aurai dû suivre les travaux de la commission sur l'enquête faite dans la région lyonnaise. Si j'avais entendu l'interruption, j'aurais répondu que j'avais suivi tous ces travaux.

M. JEAN MOREL : C'est la vérité.

Discours de M. Jean Morel.

M. JEAN MOREL monte à la tribune pour continuer le discours qu'il avait commencé dans la dernière séance du matin.

M. J. MOREL : Il n'est pas contestable que le droit de douane sur la matière première est plus élevé que celui qui frappe les tissus fabriqués avec cette matière première.

D'autre part, il est inexact que la fabrique lyonnaise ne produit pas certains tissus dont le commerce parisien ne peut se passer. J'ai en mains un assortiment complet de tous les tissus nécessaires à l'industrie parisienne. Ce n'est pas un droit de 5 à 6 centimes par pièce qui pourrait gêner cette industrie.

M. le Ministre a dit qu'on ne pouvait mettre un droit de douane sur une matière première, mais on ne peut qualifier de matière première des tissus fabriqués.

M. DUBIEF, ministre du commerce : Les pongées ne peuvent être employés comme tels. Il faut qu'ils subissent une certaine préparation. C'est la base de la circulaire de 1905.

M. le rapporteur rappelle les origines d'exemption des pongées en 1892.

M. JEAN MOREL : Elle a été la conséquence de l'adoption d'un amendement de M. Malaire, député de la Haute-Loire. Le Japon a fait depuis cette époque d'immen-

ses progrès dans la fabrication de ces tissus.

M. le ministre a fait valoir ensuite des raisons d'ordre international. Mes amis et moi, nous désirons maintenir les bonnes relations avec la Suisse comme avec les autres nations. Nous sommes partisans de la paix, mais d'une paix sûre et non onéreuse pour le pays. Les mesures de protection intelligentes et raisonnées en faveur du travail national ne sont pas de nature à compromettre nos bonnes relations internationales.

Il n'y aurait pas d'objections sérieuses du côté du Japon, de l'Angleterre et de l'Italie. Reste la Suisse. Malgré l'affirmation de divers orateurs, une nouvelle rupture des relations économiques, n'est pas à craindre. La Suisse, en effet, aurait à en souffrir au moins autant que la France.

Elle nous envoie, en ce moment, neuf millions de produits fabriqués de plus que nous ne lui en envoyons. Si la France a plus souffert que la Suisse de la rupture de 1893, c'est parce qu'elle s'est bornée à opposer au tarif différentiel suisse son tarif général. Il est probable qu'il n'en serait plus de même au cas où il y aurait une nouvelle rupture économique entre les deux pays.

Après la conclusion de son nouveau traité avec l'Allemagne nous avons le droit d'exiger que la Suisse nous accorde la réciprocité. Enfin la Suisse a été avertie. Il n'y aurait donc pas de notre part d'acte anti-amical.

La Suisse a adopté, le 10 octobre 1902, un tarif général majoré au 1er janvier 1906, ce tarif nous sera applicable.

M. le Ministre du Commerce : Si d'ici là ce tarif n'est pas modifié, ainsi que le gouvernement suisse s'en est réservé le droit.

M. le Rapporteur : Je prends la situation telle qu'elle se présente en ce moment. Dans ce nouveau tarif d'usage, il y a des majorations considérables sur les produits agricoles et sur certains produits fabriqués, notamment sur ceux qu'exporte en Suisse l'industrie parisienne. Donc, si la Suisse nous reprochait de majorer l'article des soies pures. on lui ferait observer qu'elle en a fait autant pour 70 à 80 articles qui intéressent au plus au degré notre industrie.

Divers membres : C'est pour cette raison qu'il faut négocier.

M. le Rapporteur : En effet, il faut négocier, mais on doit se garder de commettre la même faute qu'en 1895, où l'on a tout accordé à la Suisse sans compensation aucune.

Je demande que dans les négociations qui vont s'engager, on répare le mal causé à l'une de nos industries importantes, qui a été sacrifiée en 1895. C'est le vœu exprimé à plusieurs reprises par le Parlement. Au point de vue de l'équité, il est impossible qu'on continue à laisser sans protection un produit de luxe, alors que tous les produits essentiels sont protégés. J'invite la Chambre à accomplir cette œuvre d'humanité et de solidarité sociale. (Applaudissements).

M. Caillaux, ancien ministre des finances, combat le relèvement proposé au nom du libre échange et des intérêts agricoles.

M. Caillaux : Comme M. Millerand, je reconnais que le tarif douanier renferme une grande anomalie sur cette question des tissus de soie pure ; mais il y a deux manières de la faire disparaître : relever le droit de douane sur les tissus, ou au contraire exempter la matière première, la soie ouvrée teinte.

Divers membres : Et le moulinage ?

M. Aynard : M. Caillaux a raison ; le droit sur la soie moulinée, qui est prohibitif, n'a rien protégé et a été une cause de ruine pour l'industrie lyonnaise.

M. Caillaux : M. Millerand, en 1901, indiquait cette solution. et M. le rapporteur, dans son discours, s'en est montré partisan, car il a attribué la prospérité de l'industrie italienne à une mesure analogue. L'industrie lyonnaise est une grande industrie d'exportation ; les industries d'exportation sont les dernières qui aient besoin de droits de douane.

Mais on objecte que certaines branches de la fabrique lyonnaise souffrent. Le rapporteur a surtout, dans son argumentation, considéré les tissus de soie pure teints en flotte, alors qu'il fallait considérer l'ensemble. Pendant que les tissus de soie pure subissaient une crise, les mousselines montaient. Le phénomène de dépression de la production pour une branche de cette industrie a affecté toutes les places, et non pas la place de Lyon seulement. C'est la Chambre de commerce de Lyon qui l'a elle-même reconnu en 1903.

Si les tissus de soie pure teints en flotte ont subi une baisse, cela tient à deux causes en réalité : l'évolution de la mode et du goût, et la transformation de la fabrication. C'est par suite d'une transformation dans le costume féminin que la mode a changé et que les soies souples, les mousselines sont devenues l'agrément, la parure courante de ce costume.

Quant à la transformation des métiers à la main en métiers mécaniques, elle s'est produite dans d'autres industries.

L'orateur dit que la campagne en faveur du relèvement est menée par six ou sept personnes dont l'une est un grand industriel de Lyon qui a établi une fabrique à Milan. Il s'étonne des défenseurs inattendus que ces personnes ont trouvés à la Chambre.

— Les partisans du projet, s'écrie M. Noël, président de la commission des douanes, défendent le travail français contre le travail étranger !

— Ils se trompent de bonne foi, réplique M. Caillaux, en croyant servir l'intérêt général ; ils ne servent que certains intérêts particuliers !

M. Caillaux revenant à sa discussion, ajoute : la Suisse a besoin de concessions sur les produits industriels ; nous sommes menacés de représailles de sa part, cela n'est pas douteux. C'est notre agriculture qui aura le plus à en souffrir. L'expérience de 1893-1894 est encore là pour le démontrer. La France peut-elle, de gaîté de cœur, sacrifier ainsi un grand marché qui, rien qu'en dix années, a fait gagner plus de cent millions à la viticulture française par exemple ?

Le gouvernement demande un ajournement ; on ne peut refuser de lui donner les meilleurs moyens de négocier avec la Suisse.

L'orateur est donc tout disposé à voter cet ajournement, mais à la condition qu'il ne crée pas le moins du monde un préjugé en faveur du relèvement des droits sur les soies et que le gouvernement négocie dans sa pleine liberté.

M. Augagneur : On a reproché aux partisans du projet d'être les porte-paroles de quelques ploutocrates. Ce n'est pas même l'industrie lyonnaise qui est en jeu, c'est l'intérêt de toute une grande région du Sud-Est de la France et de toute la vallée du Rhône.

Je suis de ceux qui ne se laissent pas guider par des considérations électorales, je ne me préoccupe que des intérêts d'une grande région qui souffre. (Très bien !)

M. Caillaux a dit qu'on allait fermer le marché français à la concurrence étrangère. mais qu'en revanche son exportation en souffrira. Il a ajouté que notre agriculture serait atteinte par les représailles que nous soulèverions. Quand une grande industrie satisfait largement aux besoins de son propre marché, elle arrive forcément à se développer sur les marchés extérieurs. Tout le monde reconnaît que l'une des branches de la fabrique lyonnaise a fléchi, celle des tissus de soie pure, mais on ne s'accorde pas sur les causes de la crise. On s'efforce de dire que la situation de la fabrique lyonnaise est excellente. La vérité est que cette situation appelle un remède énergique et qui ne saurait se faire attendre. (Très bien ! sur divers bancs.)

On a apporté l'autre jour, à la tribune, une lettre du président de la Chambre syndicale de Lyon, M. Baboin ; cette lettre a soulevé de vives protestations de la part des membres de cette Chambre, qui ont déclaré n'avoir pas été consultés et demandent formellement le relèvement des droits. Cette lettre porte vingt-deux signatures.

M. Aynard : La Chambre syndicale se compose de 175 membres.

M. Augagoeur : J'ai reçu d'autres protestations de divers côtés.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi matin.

La séance est levée à midi cinq.

SÉANCE DU SOIR

La séance de l'après-midi est ouverte à deux heures trois quarts, sous la présidence de M. Doumer.

A propos du règlement.

A l'ordre du jour figure le projet de résolution déposé vendredi dernier par M. Breton, concernant les scrutins publics. A propos de ce projet de résolution, un débat assez agité s'engage entre les députés qui se sont fait une spécialité des questions de règlement. MM. Charles Benoist, Lasies, Louis Martin protestent avec vivacité contre le vote par procuration et réclament le vote personnel.

M. du Périer de Larsan demande le renvoi à la commission de toutes les propositions réglementaires en discussion.

M. du Périer de Larsan demande le renvoi à la commission de toutes les propositions réglementaires en discussion.

M. Breton veut ramener la Chambre à la véritable question, la question des scrutins publics.

M. Basly, comme M. du Perier de Larsan, demande le renvoi de toutes les propositions à la commission du règlement.

M. Breton s'y oppose. Vendredi dernier, dit-il, il s'est trouvé 1,220 bulletins dans les urnes ; il faut que cet abus vraiment scandaleux cesse.

Les propositions en présence sont renvoyées à la commission. La Chambre aura perdu une heure à discuter des enfantillages.

A quatre heures, la Chambre, accepte une proposition de M. Basly tendant au renvoi de toutes les propotions à la commission, par 462 voix contre 115.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Discours de M. Deschanel

A quatre heures dix, on aborde la discussion du projet de loi des retraites ouvrières.

M. Millerand, président, et M. Charles Guieysse, rapporteur de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, sont au banc de la commission. Au banc du gouvernement, M. Merlou, ministre du commerce.

M. Deschanel a le premier la parole dans la discussion générale.

M. Deschanel : Je ne viens pas traiter tout le problème des retraites. La Chambre n'a pas à recommencer le débat de 1901. Je voudrais seulement soumettre à la Chambre quelques observations préliminaires, me réservant de prendre de nouveau la porole dans la discussion des articles.

La question est de savoir comment on doit faire les retraites ouvrières. Il convient donc en premier lieu d'examiner les systèmes pratiqués en Allemagne et en Belgique.

En Allemagne, où fonctionne l'assurance obligatoire, le centre de gravité du système s est déplacé de plus en plus vers l'invalidité. La veillesse est une présomption d'invalidité.

Mais souvent il est arrivé que cette présomption est devenue une prime à la dissimulation. Le gouvernement allemand ne regrette pas d'avoir institué l'assistance obligatoire, mais il entend la limiter à ceux qui vivent,, qui travaillent au compte d'autrui et qui de peuvent pas se suffire. (Très bien !)

En Belgique, on fonctionne le système de la mutualité subsidiaire, la loi de 1900, qui a consolidé le régime antérieur, a produit d'excellents résultats. Le nombre des sociétés de secours mutuels et le nombre des livrets se sont accrus, mais il n'en est pas de même des versements.

L'an dernier, un tiers des livrets sont restés sans versements.

D'autre part, il y a aussi des rentiers, des fonctionnaires affiliés à la caisse des retraites. Le montant de l'allocation du gouvernement belge est supérieur à celui de l'allocation fournie par le gouvernement allemand à ses pensionnés.

Pouvons-nous organiser en France les retraites ouvrières par la mutualité seule ?

La mutualité française a accompli une œuvre admirable, mais il faut se placer en face de la réalité et voir les chiffres.

Il y a actuellement 120,000 pension de 100 francs en moyenne, mais cette moyenne n'est atteinte que relativement à un certain nombre de retraites élevées. Comment passer de ce chiffre de 120.000 pensions au chiffre de deux millions et demi de pensions ouvrières ?

Le problème qui se pose est celui-ci : Comment peut-on faire coexister le principe de l'obligation avec le développement de la mutualité ?

La commission dit : « Les sociétés de secours mutuels serviront de collecteurs des cotisations. Elles seront les intermédiaires. »

Après le discours de M. Deschanel, M. Mirman prend la parole et la suite de son discours est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 h. et quart.

Séance demain matin :

Discussion de la loi tendant à la répression de la fraude des beurres.

A deux heures, retraites ouvrières.

La Révolution en Russie

Poursuite du " Kniaz-Potemkin "

Odessa, 5 juillet.

« Suivant des renseignements de source digne de foi, des torpilleurs manœuvrés par des équipages volontaires d'officiers sont en ce moment engagés dans la poursuite du *Potemkin*.

« L'escadre de la mer Noire est attendue de nouveau ici demain. On dit que le *Potemkin* a été aperçu ce matin en vue d'Odessa. »

La Situation à Odessa

Londres, 5 juillet.

Le correspondant à Odessa du *Standard* télégraphie que le *Kniaz-Potemkin* aurait été aperçu à vingt-cinq milles en mer.

Les autorités du port semblent croire que cette nouvelle est exacte. En vue du retour de ce navire de guerre, un certain nombre de canons de dix pouces ont été placés à la hâte dans des positions bien abritées et situées dans la baie intérieure. Les habitants du Cap-Fontaine, à dix milles d'Odessa, le long de la côte, déclarent qu'à minuit, une escadre a été aperçue à une certaine distance en mer et que des coups de canon ont été entendus. On croit cependant que c'étaient des exercices de tir.

On croit savoir, mais la nouvelle est sujette à caution, que l'escadre de l'amiral Kriéger n'est pas retournée à Sébastopol, samedi, ainsi qu'il avait été officiellement annoncé.

Le bruit court que l'amiral Krieger se serait suicidé. On dit aussi que l'équipage du cuirassé *Tri-Sviatitelya* s'est mutiné.

Le correspondant du *Standard* a envoyé au Cap-Fontaine un messager qui, de retour, ne confirme pas le bruit de la réapparition du *Potemkim*. Toutefois, il a aperçu à l'horizon, à peine visibles, six à sept navires de fort tonnage qui, croit-on guettent le *Kniaz-Potemkin*.

Le torpilleur parti à la rencontre de ce dernier a pris la direction de la côte roumaine.

La ville se trouve de nouveau dans un état de grande effervescence, car les habitants sont convaincus que, si le *Kniaz-Potemkin* réussit à revenir dans le port. les révoltés se montreront beaucoup plus agressifs que la première fois.

Sept navires anglais sont entrés à Odessa hier.

Le correspondant du *Standard* termine sa dépêche en disant qu'il vient d'apprendre que l'amirauté a donné l'ordre de capturer le *Kniaz-Potemkin* à tout prix. Le gouvernement se proposerait ensuite de congédier tous les équipages de la flotte de la mer Noire.

Le " Potemkin "

Berlin, 5 juillet.

On télégraphie d'Odessa au *Lokalanzeiger* que, dimanche matin, le *Kniaz-Potemkin* s'est approché d'un village de colons allemands du district d'Akkermann et a menacé les habitants d'un bombardement s'ils ne livraient pas de bétail au cuirassé.

Les habitants se sont exécutés et ont laissé emporter à bord tous leurs bestiaux.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Les Plénipotentiaires japonais

Tokio, 5 juillet.

Le colonel Tachibana, du ministère de la guerre et le capitaine Cakshita, attaché naval japonais à Washington, ont été ajoutés à la suite des plénipotentiaires pour la paix.

Ceux-ci, on le sait, sont le baron Kamura et M. Takahira.

Pas d'armistice

Londres, 5 juillet.

On mande de New-York à l'agence Laffan :

« M. Roosevelt dément officiellement qu'il ait fait aucune espèce de démarche pour amener un armistice. »

NOUVELLES COLONIALES

De l'Algérie au Soudan

Paris, 5 juillet.

Une mission chargée d'étudier le Sahara entre le Sud algérien et Tombouctou au point de vue spécial de l'établissement de la ligne télégraphique qui doit relier l'Algérie au Soudan, vient de quitter, il y a quelques jours, les oasis méridionales de l'archipel saharien se dirigeant sur Tombouctou par Timissao.

Cette mission sera escortée pendant toute la traversée du pays des Touareg par une partie des méharistes (cavaliers montés à chameaux) de la compagnie des oasis sahariennes du Tidikelt, placés sous les ordres directs du capitaine commandant cette compagnie. En arrivant sur le territoire dépendant du Soudan, cette escorte doit être relevée par des troupes venues de Tombouctou et regagner In-Salah, après une tournée chez les Touareg du Hoggar.

A L'ÉTRANGER

Pour recevoir M. Loubet

Madrid, 5 juillet.

Le ministre de la guerre a ordonné la suspension, à partir du mois de septembre, des congés mensuels accordés habituellement aux soldats, afin que les contingents soient complets dans les régiments de la garnison de Madrid lors de la visite de M. Loubet, auquel le roi offrira une fête militaire au camp de Carabancel.

SÉNATEUR COUPABLE

Portland (Orégon), 5 juillet.

Le jury de New-York, devant lequel a comparu M. John H. Mitchez, avocat et sénateur de l'Orégon, l'a déclaré coupable d'avoir accepté des honoraires pour plaider devant le tribunal fédéral de Washington, contrairement à son serment de sénateur.

Si la justice était aussi sévère en France, que d'honorables condamnés nous aurions !

Le pape veut sortir du Vatican

Milan, 5 juillet.

L'*Italie*, de Rome, affirme que le pape est fermement décidé à sortir du Vatican.

Ce journal ajoute que des renseignements d'excellente source lui permettent de déclarer que la volonté du pape est telle qu'il vaincra les dernières hésitations de son entourage.

On doit donc s'attendre, conclut l'*Italie*, à voir Pie X quitter le vatican pour se rendre à Castel-Gondolfo.

LA COUPE GORDON-BENNETT

C'est Théry qui est vainqueur dans la course pour la coupe Gordon-Bennett.

Clermont-Ferrand, 5 juillet.

Théry est arrivé premier à 1 h. 08.

Clermont-Ferrand, 5 juillet.

Théry termine premier au quatrième et dernier tour, en 7 h. 19'.

Laschamps (3 h. 20).

Caillois arrive à 1 h. 59'06" 2/5 ; il est suivi de Cagno, qui arrive à 2 h. 15'22". Earp, à 2 h. 35'29" 2/5. Nazzary, à 2 h. 42'09" 2/5.

Voici le classement :

Théry, 7 h. 9' ; Nazzary, 7 h. 20' ; Cagno, 7 h. 21'.

Théry a été félicité par M. Clémentel, ministre des colonies, qui lui a remis les palmes académiques.

CHRONIQUE LOCALE

Le Calendrier

Jeudi 6 juillet, 187e jour de l'année.
Lune : nouv. le 2 ; prem. quart. le 9.
Soleil : lever 4 h. 5 ; coucher 8 h. 3.

Transport des fruits

La Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. avait soumis à l'homologation ministérielle de nouvelles propositions abaissant les prix de son tarif spécial G. V. 14 pour le transport des raisins frais.

L'Administration supérieure a donné à la Compagnie P.-L.-M. l'autorisation d'appliquer le tarif, proposé, lequel va être mis immédiatement en vigueur.

Concours de Chansons

Nous apprenons que le « Caveau Lyonnais » ouvre un concours public gratuit de chansons inédites qui ne devront pas dépasser huit couplets.

Les concurrents devront adresser leur pièce, sous pli cacheté et affranchi, à M. Camille Roy, président du Caveau Lyonnais, 74, cours de la Liberté, avant le 31 août prochain.

L'orage d'hier

Au cours de l'orage qui s'est déchaîné hier sur la ville de Lyon, la foudre est tombée à 11 h. 1/2, sur la voiture n° 9 du tramway Vaise-Limonest, sans causer aucun dégât.

Le wattman seul a été légèrement brûlé à la main et les voyageurs en ont été quitte pour la peur.

Avis aux volés

Les personnes auxquelles une bicyclette aurait été volée, depuis environ un mois, sont priées de se présenter au service de la Sûreté pour reconnaître leur machine.

Accident de voiture

Hier soir, à 10 heures, le cheval attelé à un camion que conduisait le nommé Fèvre, demeurant cours Suchet, s'est abattu rue Moncey, en brisant les deux brancards du véhicule.

Fort heureusement, le conducteur, qui à temps avait pu sauter de son siège, n'a eu aucun mal.

Vol avec effraction

En l'absence des directeurs de la chocolaterie Casati, située rue Paul-Bert, 272, des individus restés inconnus ont pénétré la nuit dernière, par effraction, dans les bureaux de cette usine et ont bouleversé tous les tiroirs et meubles. On ignore encore le montant du vol.

Contre un bec de gaz

En voulant se garer d'un tramway, le nommé Pinet Antoine, voiturier au service de M. Sambre, entrepreneur, rue Boileau, a heurté et renversé avec son véhicule chargé de planches, un candélabre à gaz situé pont Lafayette.

Avis aux baigneurs

Ceux que leur situation ne permet pas de se doucher pour 0, 25 c. dans un établissement privé, feront bien de ne pas s'exposer sans caleçon aux yeux des passants et des passantes.

C'est pour ce motif qu'hier, ont été écroués sous l'inculpation d'outrages publics à la pudeur, les nommés B... Emilio et B... François, sujets italiens, surpris se baignant dans la Saône, près du pont du Midi.

Les Cambrioleurs.

Dans la nuit du 2 au 3 juillet, la chambrée des employés de l'Association alimentaire du 3e arrondissement a été visitée au moyen de fausses clefs et la malle d'un nommé Colliard Marius. 19 ans, cuisinier, soulagée d'une somme de 50 francs en pièces de 5 francs.

Dans la même nuit, un vol d'une valeur approximative de 100 francs à été commis au préjudice de Mme Imbert Coq commissionnaire en fruits et primeurs, quai Pierre-Scize, 88.

Les Arrestations

Le service de la Sûreté a procédé hier aux arrestations suivantes :

B... Joanny, L... Amédée, C... Auguste, S... Manuel, pour vol et complicité.

— Deux ouvriers italiens, les nommés M... Joseph, 27 ans, et D... Victor, même âge, pour complicité de vols par recel.

— T... Eugène, chiffonnier, pour contrainte par corps.

— M... Pierre, 30 ans, employé, pour outrages publics à la pudeur.

— A... Camille, 27 ans, manœuvre, abus de confiance, escroquerie, sur mandat d'arrêt du Parquet de Bayeux.

— Plus 22 arrestations d'individus suspects, opérées la nuit dernière au cours d'une ronde opérée dans le centre.

Objets trouvés

Une montre trouvée, rue Germain, par le nommé Philippe Ismaël, rue Magenta, n° 58, a été déposée au commissariat de police des Charpennes à la disposition de son propriétaire.

— Une autre montre trouvée rue Garibaldi, par un nommé Rabilloux Marc, demeurant rue Ney, 67, a été déposée au commissariat de la Part-Dieu.

— Un porte-monnaie contenant une certaine somme, trouvé place des Terreaux, a été déposé au commissariat de l'Hôtel de Ville par un nommé Guillard, demeurant, 36 bis, cours Morand.

— Un livret militaire, au nom de Sérine, trouvé montée de Choulans, par l'abbé Thiers, demeurant avenue Vailloud, 40 a été déposé au commissariat de Saint-Just.

— L'élève Peronneau, de l'asile Caille, situé montée des Anges, 9, a trouvé hier, un livret de caisse d'épargne portant un dépôt relativement important, que son professeur, M. Journet, s'est empressé de déposer au commissariat du quartier Perrache, à la disposition de son propriétaire.

Feuilleton de *L'Etoile de Lyon* 6

LE CHEMIN DE FRANCE

PAR JULES VERNE

et illustré par Jehan TESTEVUIDE

verait sa nièce, la pressait elle de conclure.

Mlle Acloque consentit. Le mariage fut célébré à Saint-Sauflieu. Mme Keller quitta la Picardie quelques mois plus tard, et suivit son mari au delà de la frontière.

Mme Keller n'eut point à se repentir du choix qu'elle avait fait. Son mari fut bon pour elle comme elle fut bonne pour lui. Toujours prévenant, il s'attachait à ce qu'elle ne sentit pas trop qu'elle avait perdu sa nationalité. Ce mariage, tout de raison et de convenance, ne compta donc que des jours heureux, — ce qui, rare de notre temps, l'était déjà à cette époque.

Un an après, à Belzingen, où restait Mme Keller, un fils lui était né. Elle voulut se consacrer tout entière à l'éducation de cet enfant, dont il va être question dans notre histoire.

Ce fut quelque temps après la naissance de ce fils, vers 1771, que ma sœur Irma, âgée alors de dix-neuf ans, entra dans la famille Keller. Mme Keller l'avait connue toute enfant, lorsqu'elle-même n'était encore qu'une fillette. Notre père avait été quelquefois employé par M. Acloque. Sa dame et sa demoiselle s'intéressaient à sa situation. De Grattepanche à Saint-Sauflieu il n'y a pas loin. Mlle Acloque rencontrait souvent ma sœur, elle l'embrassait, elle lui faisait de petits cadeaux, elle l'avait prise en amitié — amitié que le plus pur dévouement devait reconnaître un jour.

Aussi, lorsqu'elle apprit la mort de notre père et de notre mère, qui nous laissaient presque sans ressources, Mme Keller eut-elle l'idée de faire venir Irma, qui s'était déjà louée chez une personne à Saint-Sauflieu. A quoi ma sœur consentit volontiers, et ce dont elle n'eut jamais à se repentir.

J'ai dit que M. Keller était de sang français par ses ancêtres. Voici comment :

Un peu plus d'un siècle avant, les Keller habitaient la partie française de la Lorraine. C'étaient d'habiles commerçants, dans un état de fortune déjà fort honnête. Et ils eussent certainement prospéré, sans le grave événement qui vint bouleverser l'avenir de quelques milliers de familles que l'on comptait parmi les plus industrieuses de la France.

Les Keller étaient protestants. Très attachés à leur religion, aucune question d'intérêt n'aurait pu en faire des renégats. On le vit bien, quand fut révoqué l'Edit de Nantes, en 1685. Ils eurent comme tant d'autres le choix de quitter le pays ou de renier leur foi. Comme tant d'autres, ils préférèrent l'exil.

Manufacturiers, artisans, ouvriers de toutes sortes, agriculteurs, partirent de France pour aller enrichir l'Angleterre, les Pays-Bas, la Suisse, l'Allemagne, et plus particulièrement le Brandebourg. Là ils reçurent un accueil empressé de l'Electeur de Prusse et de Postdam, à Berlin, à Magdebourg, à Battin, à Francfort-sur l'Oder. Précisément, des Messins, au nombre de vingt-cinq mille, a ce qu'on m'a dit, vinrent fonder les florissantes colonies de Stettin et de Postdam.

Les Keller abandonnèrent donc la Lorraine, non sans esprit de retour, sans doute, après avoir dû céder leur fonds de commerce pour un pain de son.

Oui ! on se dit que l'on reviendra au pays, lorsque les circonstances le permettront. Mais, en attendant, on s'installe à l'étranger. De nouvelles relations s'établissent, de nouveaux intérêts se créent. Les années s'écoulent, et puis l'on reste ! Et cela est arrivé pour beaucoup au détriment de la France !

A l'époque, la Prusse, dont la fondation en royaume date seulement de 1701, ne possédait sur le Rhin que le duché de Clèves, le comté de la Marck et une partie de la Gueldre.

Ce fut précisément dans cette dernière province, presque sur les confins des Pays-Bas, que les Keller vinrent chercher refuge. Là, ils créèrent des établissements industriels, ils reprirent leur commerce interrompu par l'inique et déplorable révocation de l'Edit de Henri IV. De génération en génération, des rapports, des alliances même, se firent avec leurs nouveaux compatriotes, les familles se mélangèrent, si bien que ces anciens Français devinrent peu à peu des sujets allemands.

Irma Delpierre

Vers 1760, un des Keller quitta la Gueldre pour aller se fixer dans la petite ville de Belzingen, au milieu de ce cercle de la Haute-Saxe, qui comprenait une partie de la Prusse. Ce Keller réussit dans son négoce, et cela lui permit d'offrir à Mlle Acloque l'aisance qu'elle ne pouvait plus trouver à Saint-Sauflieu. C'est à Belzingen même que son fils vint au monde, prussien de père, bien que, par sa mère, le sang français coulât dans ses veines.

Et, je le dis avec une émotion qui me fait encore battre le cœur, il était bien français dans l'âme, ce brave jeune homme, en qui revivait l'âme maternelle ! Mme Keller l'avait nourri de son lait. Ses premiers mots d'enfant, il les avait bégayés en français. Ce n'était pas « mama » qu'il avait dit, c'était « maman ! » Notre langage, c'était celui qu'il avait entendu d'abord. parlé ensuite, car on l'employait le plus habituellement dans la maison de Belzingen, quoique Mme Keller et ma sœur Irma eussent bientôt appris à se servir de la langue allemande.

L'enfance du petit Jean fut donc bercée aux chansons de notre pays. Son père ne songea jamais à s'y opposer. Au contraire. N'était-ce pas la langue de ses ancêtres, cette langue lorraine, si française, et dont le voisinage de la frontière germanique n'a point altéré la pureté ?

Et ce n'était pas seulement de son lait que Mme Keller avait nourri cet enfant, mais de ses propres idées, en tout ce qui touchait à la France. Elle aimait profondément son pays d'origine. Jamais elle n'avait abandonné l'espoir d'y revenir un jour. Elle ne cachait point quel bonheur ce serait pour elle de revoir sa vielle terre picarde. M. Keller n'y répugnait pas. Sans doute,

A l'Hôtel-Dieu

Les nommés Degruel et Pierre Devars transportés hier à l'Hôtel-Dieu par suite d'insolation sont morts aujourd'hui.

— Félix Fauché, 38 ans, marinier, a été grièvement blessé en déchargeant une bobine de cables électriques. Il a été admis à l'Hôtel-Dieu.

GRAND INCENDIE

à la Croix-Rousse

Chez un Droguiste. — Un Fût d'essence qui éclate. — Un immense sinistre évité. — 30.000 francs de dégâts.

Le feu s'est déclaré hier, à 2 heures de l'après-midi, 22, rue Jean-Baptiste-Say, à la Croix-Rousse, chez M. Esmieu, droguiste, lequel était occupé à dévisser la bonde d'un fût d'essence qu'il venait de recevoir. Il effectuait cette opération pour éviter que la fermentation provoquée par la chaleur ne produise une explosion.

Mais au même moment qu'il dévissait la bonde, pour des causes restées inconnues, une flamme jaillit, faisant exploser le fût, aussitôt le feu se communiquait au magasin où, vernis et essences, fournissaient aisément matière à l'élément destructeur.

En un clin d'œil tout le magasin fut en flammes et déjà les locataires des étages supérieurs prenaient la fuite, quand arrivèrent sur les lieux les pompiers du dépôt sous les ordres du capitaine Marchand et de l'adjudant Tournier, amenant avec eux le départ attelé et une pompe à vapeur, laquelle fut mise rapidement en batterie et bientôt déversait des torrents d'eau sur le formidable brasier.

Néanmoins, il fallut deux heures à ces braves sapeurs pour se rendre maîtres du feu, qui avait déjà gagné le premier et le second, menaçant d'anéantir l'immeuble tout entier.

Et tout cela sous la grêle, car à ce moment l'orage faisait rage, et les grêlons gros comme des noisettes frappaient violement les visages.

Enfin, à 4 heures tout danger était conjuré et les pompiers regagnaient leur dépôt.

Les dégats sont évalués de la façou suivante :

8.000 francs en marchandises ; 7.000 francs pour l'immeuble ; 5.000 francs pour les locataires du premier et du second, MM. Beguet et Eeraillon.

Tous ces dégats sont couverts par une assurance.

Mais signalons avec plaisir le dévouement du sergent, chef-clairon *Guichard* qui s'est distingué en portant les premiers secours.

UN INCIDENT

Au Conseil des Prudhommes

Au sujet de l'incident que nous avons signalé hier, nous recevons, des conSeillers prud'hommes ouvriers la lettre suivante adressée au Ministre du Commerce :

Lyon, le 5 juillet 1906.

Monsieur le Ministre du Commerce et de l'industrie.

A l'audience du mardi 4 juillet 1905, du Conseil de prud'hommes de Lyon (bâtiment et industries diverses), il s'est produit un incident regrettable que nous tenons, sans tarder à porter à votre connaissance.

Au moment où le vice-président Paqueton s'apprêtait à prendre son service de président, d'après le roulement établi par le règlement intérieur du Conseil approuvé en 1890, par M. Jules Roche, alors ministre du commerce et appliqué jusqu'à ce jour sans aucune contestation, le président patron incité par ses collègues de la fraction patronale, s'est opposé à ce que M. Paqueton dirige les débats. M. Paqueton a terminé son mandat, mais son successeur n'est pas encore installé.

Or, les précédents établis jusqu'a ce jour ont toujours eu pour conséquence. lorsqu'un président ou un vice-président était arrivé au terme de son mandat, ce mandat était conservé jusqu'à l'installation de son successeur.

Nous citerons. entre autres cas, celui de M. Delmas, conseiller prud'homme ouvrier non réélu, qui fut néanmoins nommé vice-président par la fraction patronale et conserva pendant huit mois cette fonction, c'est-à-dire jusqu'à l'installation de M. Ribard, son successeur.

Nous rappellerons la situation de M. Dussolin, également conseiller ouvrier, qui siégea pendant deux ans comme vice-président, bien que son mandat à cette fonction ait été limité, conformément à la loi, à une année, et qu'il n'ait pas été réélu, la dite fonction se trouvant sans titulaire par suite de la tactique toujours renouvelée par la fraction patronale qui, non contente d'accaparer constamment la présidence du conseil, met tout en œuvre pour faire échouer la candidature présentée à la vice-présidence par la fraction ouvrière en donnant ses suffrages à un candidat plus ancien en fonction que celui choisi par les ouvriers.

Donc le président patron était mal venu de s'opposer à la prise de possession du fauteuil présidentiel par le vice président ouvrier à qui il revenait de droit pour le mois courant, cette façon de procéder indique clairement de la part des patrons la volonté de mettre en état d'infériorité l'élément ouvrier, qui doit siéger au même titre et à égalité de droit avec l'élément patronal.

Nous protestons énergiquement contre cet acte arbitraire qui est en même temps une atteinte portée aux usages du Conseil.

La séance n'ayant pu avoir lieu par suite de ce conflit, le renvoi qui en est résulté porte un grave préjudice aux justiciables, qui avaient des affaires inscrites au rôle de cette audience et auront de ce fait à supporter un retard dans les jugements et de nouveaux frais de convocation.

En vous signalant, Monsieur le Ministre, la situation insupportable qui est faite aux élus ouvriers, nous serions désireux que la présidence soit déférée alternativement aux patrons et aux ouvriers, laissant à chaque fraction du Conseil, la liberté du choix de son candidat.

Confiants dans votre esprit de justice et d'équité pour donner une solution au conflit actuellement pendant devant le conseil de prud'hommes de Lyon (bâtiment et industries diverses) et pour les prévenir dans l'avenir, nous exprimons le vœu de voir enfin hâter le vote de la loi sur la prudh'omie depuis si longtemps en discussion devant le Parlement, et dont les travailleurs attendent si impatiemment l'application.

Veuillez agréer, etc., etc.

(Suivent les signatures des conseillers prud'hommes ouvriers du Conseil de Lyon, bâtiment et industries diverses.)

Cette lettre est suffisamment claire et explicite pour nous dispenser de tous commentaires.

ACCIDENT MORTEL

Hier à 3 heures 1/2 de l'après-midi, alors que l'orage grondait en furie et qu'une véritable avalanche de grêlons, tombait avec fracas sur la ville de Lyon, un accident, causé par les perturbations atmosphériques survenait sur le quai de Bondy, en face le n° 21.

A cette adresse, stationnait devant le café Parisse, la diligence de Lyon à Thurin, conduite par le cocher Jean-Marie Freysse, âgé de 57 ans, demeurant rue du Bœuf, lorsque les chevaux, surpris par le bruit du tonnerre s'effrayèrent, firent un brusque écart, sous l'action duquel le malheureux conducteur fut précipité sur la chaussée.

Dans sa chute, il s'est fracturé le crâne sur la bo dure gauche du trottoir longeant le quai.

La mort a été instantanée.

LES CONGRÈS DES TABACS

Paris, 5 juillet.

Dans la séance de ce matin, les congressistes se sont occupés de la question relative à la suppression des moyennes de confection et d'économie. La discussion a été fort longue et nombre de délégués, parmi lesquels M. Fournier, de Lyon, se sont élevés contre cette prime à la fabrication qui, a-t-il déclaré, est contraire aux idées syndicalistes.

Un ordre du jour a été voté en ce sens.

En fin de séance, les délégués qui s'étaient rendus dans la matinée, au ministère des finances pour connaître la réponse du ministre aux questions qui lui avaient été posées, ont rendu compte de leur mandat. Sur la question de la date d'application de la journée de neuf heures, M. Merlou a fait savoir que le gouvernement l'appliquerait au plus tard le 1er janvier 1906, et qu'aussitôt il rechercherait les moyens ponr la réduire à huit heures.

Le projet du gouvernement relatif à cette mesure et aux frais qu'en imposera l'application sera déposé demain à la Chambre et discuté mardi prochain. Il sera communiqué aux congressistes dès que le dépôt en aura été fait à la Chambre.

Ces déclarations ont été accueillies par des huées.

Une entente s'est établie entre les fédérations des tabacs, allumettes' monnaies et médailles et il est à prévoir que la grève générale des ouvriers et ouvrières des manufactures de de l'Etat sera votée demain.

DOUBLE NOYADE

Hier matin à 7 heures, deux garçons bouchers, les nommés Alexis Muet, 17 ans, et Chefdeville, 35 ans ; le premier domicilié chez son oncle, M. Bourin, commissionnaire en bestiaux chemin du Béal, 4; le second, rue Gorge-de-Loup, 65, se sont noyés dans la Saône, au quai de l'Industrie dans les circonstances suivantes :

Accompagnés d'un de leurs amis, M. Amédée Guillot, ils conduisaient des chevaux à la baignade lorsqu'il prit, au jeune Alexis Muet, la fantaisie d'imiter les animaux dont il avait la garde, c'est-à-dire de prendre, à son tour, un bain froid.

A peine avait-il fait quelques pas qu'il perdit pied et disparut sous l'eau.

C'est alors que M. Chefdeville se précipita à son secours et disparut à son tour victime de son dévouement.

Un témoin de l'accident. M. Talon, plongea a plusieurs reprises et parvint à ramener sur la rive le corps inanimé du jeune Alexis Muet.

Ce n'est qu'à 11 heures 1/2, c'est-à-dire après trois heures 1/2 de recherches que l'on réussit enfin à ramener le second cadavre.

Les deux victimes ont été transportées à leur domicile.

Syndicat des Voyageurs et Représentants

DE LYON ET DE LA RÉGION

Les membres du Syndicat sont priés d'assister à l'Assemblée générale qui aura lieu le samedi 8 juillet, à 8 heures du soir, salle des Réunions industrielles, Palais du Commerce, place de la Bourse.

Une conférence sera faite par Me Falconnet, avocat-conseil du Syndicat, qui traitera : « De la responsabilité des Compagnies de chemins de fer à l'égard des voyageurs relativement aux bagages.

UNE GRÈVE PATRONALE

A Saint-Etienne

Saint-Etienne, 9 juillet.

Quinze patrons teinturiers ont fermé leurs usines. Seule l'usine Fessy travaille encore. Cette grève patronale produit à Saint-Etienne et dans les environs une grande émotion.

Rien ne peut justifier cette attitude inconcevable.

Les usiniers voulaient une grève générale et ils suscitèrent un conflit destiné à réduire leurs frais généraux.

Les ouvriers voulurent soumettre au juge de paix leur différend et déclarèrent qu'ils continueraient à travailler jusqu'à sa décision.

Les patrons répondirent à cette attitude cependant très conciliante par la fermeture de leurs ateliers.

Cette attitude est une provocation directe adressée aux ouvriers teinturiers. Ceux-ci sauront à l'occasion s'en souvenir.

BULLETIN FINANCIER

BOURSE LYONNAISE

Parquet. — Marché plutôt faible. Les nouvelles du Maroc étant moins bien interprétées, quelques réalisations se produisent dans l'ensemble de la cote.

3 0/0 99,15. Extérieur (ex-coupon de 1 fr.) 90,35. Turc 88,95. Banque Ottomane ex-coupon de 17,50) 594. Métropolitain (ex-coupon) 570. Chemins espagnols plus faibles, particulièrement le Saragosse.

Comptant : Aciéries marine 1.480. Constructions métalliques russes 175, Froges 2.150. Franche-Comté 306,50. Blanzy 1.350. Phonographes 346. Plaques Lumière 739. Gaz Lyon 760.

Mines sans affaires, mais plutôt faibles. Chartered, 49, Goldfields, 156, East Rand 189, Rand Mines, 228, 50. Transvaal, 80.50.

Comptant : Les valeurs de Madagascar sont un peu délaissées et sont en réaction. Anasaha, anc., 1020-1015, nouv., 4090. Syndicat anc. et nouv., 9.000. Cgnie Lyon-Madag., anc., 1000, nouv., 975. Suberbie plus faible, 74-50. Et. Frager, 109.

DERNIÈRE HEURE

LA QUESTION MAROCAINE

Paris, 5 juillet.

M. Rouvier a accepté de répondre à l'interpellation de M. Denys Cochin, sur la politique au Maroc.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

St-Pétersbourg, 5 juillet.

Le correspondant d'un journal russe revenant de Vladivostok, a rencontré un grand convoi de vivres et de munitions.

On parle d'un débarquement de troupes japonaises à l'embouchure de l'Amour,

LE PRINCE RADOLIN

Paris, 5 juillet.

M. Rouvier et le prince Radolin ont assisté au *garden party* donné à l'ambassade d'Autriche.

La Révolution en Russie

Paris, 5 juillet.

On a reçu la nouvelle que le cuirassé *Prince Potemkin* est en ce moment à l'embouchure du Danube.

L'AFFAIRE HUMBERT

Paris, 5 juillet.

La Commission d'enquête sur l'affaire Humbert a entendu Me Dubuis, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, et avocat de la famille Humbert,

Me Dubuis dit qu'il a été séduit par les hautes relations et les apparences de sécurité que les Humbert lui ont fait valoir.

La Commission a pris acte des déclarations de Me Dubuis.

Accident d'automobile

Chambéry, 5 juillet.

Un automobile montée par cinq personnes a écrasé un nommé Pommier.

Le chauffeur n'a pas arrêté sa voiture, mais le numéro de l'auto est connu.

LES SALAIRES DE LA FEMME

Paris, 5 juillet.

La Commission de réforme judiciaire a adopté une proposition de M. Grosjean, concernant la protection du salaire de la femme mariée. M. Grosjean a été nommé rapporteur.

TERRIBLE ASSASSINAT

Montmédy, 5 juillet.

Un nommé Georges Prudhomme, 33 ans, a, dans un accès de jalousie, tiré à bout portant un coup de fusil sur sa femme âgée de 44 ans.

La malheureuse, atteinte au bas ventre, n'a pas tardé à expirer.

La victime avait élevé 8 enfants. Le meurtrier a failli être lynché par eux.

LES ORAGES

Angers, 5 juillet.

Le long des boulevards, les arbres ont été couchés par l'orage. La foudre est tombée sur plusieurs maisons.

Le cirque Bureau s'est effondré. De nombreux animaux se sont échappés,

Un bateau lavoir a sombré.

Chambéry, 5 juillet.

Un orage s'est abattu dans un certain nombre de localités en Savoie, endommageant plusieurs maisons et causant une quantité de dégats.

Tribune Syndicale

Nous prions les organisations syndicales de nous faire parvenir leurs communications de sept à huit heures du soir, de préférence.

Syndicat des employés de la Compagnie O.-T.-L. — Le conseil syndical, réuni Bourse du travail, le 29 juin 1905, après avoir entendu les explications de son secrétaire, le citoyen Lespine, concernant les agisssements de certains chefs de service à l'égard des employés placés sous leurs ordres, agissements qui vont jusqu'à l'abus de confiance. Considérant que depuis le 10 mai 1905, date à laquelle la Compagnie a eu connaissance des faits incriminés, aucune sanction ni aucune peine disciplinaire n'a été prise contre les auteurs des agissements signalés. Considérant qu'en maintes circonstances, la Compagnie a sévi avec une extrême rigueur contre des wattmen ou conducteurs pour des peccadilles; que des peines de suspension, révocations et mêmes des poursuites correctionnelles ont été exercées contré des camarades pour des faits bien moins graves que ceux reprochés aux dits chefs de service.

Pour ces raisons : le conseil décide de sesubstituer à son secrétaire pour obtenir de la Compagnie une répression exemplaire des faits signalés. Décide, en oture, de convoquer à la réunion générale du 20 juillet : la Presse lyonnaise, les conseillers municipaux et généraux, afin de dénoncer les abus qui se commettent dans le personnel et que la Compagnie se refuse à réprimer.

Décide également que la présente décision sera transmise à la direction, à la mairie, à la préfecture et à la presse.

Syndicat des minervistes et pointeurs. — En présence d'un conflit avec une imprimerie de Lyon, ce soir jeudi à huit heures et demie, réunion du bureau, présence urgente des membres du comité.

Les camarades sont invités à assister aux funérailles de Lucien-Alexandre-Charles Lapoton, fils du camarade Lapoton. Les funérailles auront lieu ce matin à 9 heures 3/5. Le convoi partira du domicile des parents, cours du midi.

Syndicat des employés de commerce. — Vendredi 7 juillet, réunion générale de tous les syndiqués, Bourse du travail, grande salle, à huit heures et demie du soir.

Syndicat des modeleurs mécaniciens. — La chambre syndicale avise tous les ouvriers de la corporation, syndiqués ou non, de n'accepter aucun travail dans les ateliers concernant la maison Rochet-Schneider et la maison Berliet et décide à l'unanimité de faire connaitre le conflit et la mise à l'index à la Fédération de France à Paris et dans tous les syndicats des modeleurs adhérents.

Chambre syndicale des jardiniers municipaux. — Ce soir jeudi 6 juillet, réunion des adhérents, Boure du Travail, à huit heures.

Syndicat des manœuvres et journaliers. — La commission de contrôle, pour lui permettre de faire son travail, invite tous les camarades, ainsi que tous les syndicats détenteurs de listes de souscriptions de la grève du factage de bien vouloir les faire parvenir au plus tôt à la Bourse du Travail, ou d'avertir le bureau qui se rendra sur demande pour les retirer.

Syndicat des ouvriers relieurs et doreurs au balancier. — Le comité informe les adhérents que l'asssemblée générale trimestrielle aura lieu le samedi 8 juillet, à huit heures du soir, au siège, rue Mercière, 62.

Les chômeurs sont priés de se conformer au paragraphe G du règlement de la caisse de chômage relatif à la déclaration.

On peut retirer le journal le *Travailleur du Papier* à la permanence tous les soirs de 7 h. 1/2 à 8 heures.

Syndicat des ouvriers cordonniers cousu main de commande. — Le syndicat rappelle à la corporation que la maison Azalbert et Iché est toujours à l'index et invite les ouvriers conscients à ne pas s'y présenter, car cette maison a porté préjudice à nos collègues en faisant circuler la liste de ses ouvriers, ce qui a forcé ceux-ci au chômage.

Syndicat des ouvriers mécaniciens et similaires. — Réunion du conseil d'administration ce soir, à huit heures et demie, au siège. Les camarades sont avertis qu'ils doivent signer le livre de pointage tous les jours, de deux à quatre heures de l'après-midi. Les détenteurs de listes de souscription sont priés de les faire parvenir au plus tôt au siège du syndicat, rue Villeroy, 27.

Syndicat des charpentiers. — Ce soir à huit heures précises, réunion de la commission de contrôle, Bourse du Travail.

Chambre syndicale des dessinateurs pour la fabrique. — Réunion générale jeudi, à huit heures et quart, au siège, café Antoine, place Croix-Paquet et rue des Capucins, 31.

Syndicat des biseauteurs-miroitiers. — Demain jeudi, réunion du conseil syndical à huit heures et demie, à la Bourse du Travail.

Tissus de velours unis (ville et campagne). — Le syndicat est prié de se réunir le 8 juillet, Bourse du Travail, afin de préparer une entrevue avec les fabricants pour le relèvement des salaires. Les fabricants sont très mal renseignés par un individu qui ne travaille pas depuis plusieurs années ; il n'a jamais été question de grève à la réunion du 15 juin ; il a été décidé simplement de former les syndicats ; et c'est à tort qu'on accuse le secrétaire qui, à la réunion, a déclaré que l'entente n'était pas impossible entre fabricants et ouvriers ; que, si des mesures étaient à prendre, ce serait après avoir vu les fabricants refuser une entrevue et qu'il serait de notre devoir de signaler aux pouvoirs publics la situation qui nous est faite.

Syndicat des brodeurs. — Les ouvriers brodeurs de la maison Jacolin, ancienne maison Géréon-Moreau, rue des Docks, 42, ont jugé nécessaire, pour mettre fin aux vexations, aux méchancetés et à la mauvaise foi d'un contremaitre, de suspendre tout travail jusqu'à son renvoi. Le syndicat informé convoque toute la corporation à une réunion demain mercredi, à huit heures précises, à la Bourse du Travail. Les ouvriers Joanny Tanconi, Robert et Brochet sont spécialement convoqués à cette réunion.

Union des travailleurs de la teinture. — Le syndicat invite tous les camarades de la teinture à ne pas se présenter à l'usine Marcieux, à St-Etienne, qui est en grève. Invite également les camarades à faire bon accueil aux listes de souscription en leur faveur.

Syndicat des maçons de Lyon et du Rhône. — Réunion du bureau et du conseil d'administration ce soir jeudi à huit heures.

A titre de propagande, nous prions nos amis et camarades de réclamer " L'ÉTOILE " dans tous les kiosques et chez tous les marchands de journaux.

AUX ORGANISATIONS OUVRIÈRES

Des abonnements de propagande à *l'Etoile* sont spécialement accordés au prix exceptionnel de 12 francs par an, aux organisations ouvrières syndicales, aux sociétés coopératives et aux sociétés de mutualité.

THÉATRES & CONCERTS

HORLOGE. — Fermeture annuelle. Réouverture le 19 juillet. Tournée des frères Mévisto.

CHARBONNIÈRES. — Grand Cercle Moderne. — Tous les jours, concert par l'orchestre napolitain. Magnifique terrasse ombragée.

BRASSERIE DUPUIS (Croix-Rousse). — Tous les soirs, de 7 à 11 heures, grand concert par l'orchestre Rivier. — Matinées dimanches et fêtes.

CASINO de l'Etablissement thermal de Charbonniéres-les-Bains. — Mardi 4 juillet : « La Paix chez soi » comédie en un acte de Courteline ; « Le Baiser », comédie en un acte, de Théodore de Banville : « L'Art. 330 », un acte de Courteline.

CAFÉ DE LA PAIX, place Bellecour et rue de l'Hôtel-de-Ville, 105. — *Les Quat-Z'Arts ! ! Boum !* Tous les soirs, à 9 heures, le chansonnier humoristique Nicolas Lalande, la môme Bengalinette, Germaine Six, etc. « Les joies de l'inauguration », revue express, « Les ombres d'arts ».

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de postes.

SITUATION est offerte dans l'**Alimentation**, à personne disposant d'un capital de 20.000 fr., placement de tout repos, appointements 400 fr. par mois, 15 pour cent sur les bénéfices. Ecrire au bureau du journal sous le n° 117.

Le gérant : Pétrus SAVINEL.

Imprimerie de *l'Etoile de Lyon*, 25, rue Lanterne.

Le journal l'Etoile de Lyon *est composé et imprimé par des équipes d'ouvriers syndiqués.*

Feuilleton de *L'Etoile de Lyon* 6

Mademoiselle La Ruine

Par Ernest CAPENDU

II

Enfin, un nègre vint à passer.

Gérard l'appela, le nègre vint à lui ; puis, après quelques paroles échangées, le marin bondit, jeta sa bourse à l'esclave et s'élança joyeux, ivre d'amour et de bonheur.

C'est qu'il venait d'apprendre que M. de Brémond était mort et qu'Oliva n'était pas mariée.

La noble jeune fille avait tenu son serment.

Le mariage célébré, le congé expiré, M. de Pont-Aven ramena sa charmante femme en France et l'installa dans le vieux château de famille, son unique patrimoine qu'il possédait dans les environs de Brest.

Oliva avait apporté la fortune, Gérard voulut lui rendre en échange la grandeur du nom et les honneurs qui en découlent. Il se refusa à quitter le service.

Mme de Pont-Aven tenait, comme femme, tout ce qu'elle avait promis comme jeune fille ; c'était l'amour, la bonté, la grâce touchante, la vertu personnifiées en une même et adorable créature.

Jamais bonheur ne fut comparable à celui régnant pendant les premières années de ce charmant ménage, et telle était la femme, qu'après six ans de joie et de tendresse, le vicomte perdit en devenant père.

Nous l'avons dit, la douleur terrassa cette nature énergique et ardente.

M. de Pont-Aven donna sa démission au moment où il recevait du ministre le brevet de contre-amiral.

Il avait alors quarante et un ans.

Son premier sentiment pour l'enfant qui le privait en naissant de l'affection de toute sa vie, fut un sentiment de répulsion et de haine.

Olivier fut élevé loin du toit paternel.

L'amiral, c'est ainsi que l'on appelait M. de Pont-Aven, l'amiral, disons-nous, avait emmené avec lui, en quittant la mer, un matelot jeune encore, qu'il avait embarqué jadis comme novice lors de son expédition dans l'archipel malais, et qui lui avait deux fois sauvé la vie.

Ce brave homme, nommé Margat et surnommé le Mocco, parce qu'il était né dans les environs de Moulon, adorait son chef.

Il ne lui fallut rien moins que cet attachement sans bornes pour lui faire abandonner le pont de son navire et le contraindre à vivre sur la terre ferme qu'il abhorrait.

C'était lui qui était chargé de veiller sur Olivier, que son père avait constamment refusé de voir.

Cet éloignement de l'amiral pour son fils faisait le désespoir du brave matelot.

Il se creusait la tête chaque jour pour amener un rapprochement.

Enfin, une idée singulière vint se loger dans son cerveau.

Margat — ainsi que feu Guzman, — ne connaissait pas d'obstacles.

Un matin, il prit l'enfant, le conduisit à Brest chez la meilleure couturière de la ville et lui fit confectionner, séance tenante, un habillement complet de petite fille. Puis il le mena chez un coiffeur en recommandant qu'on ne lésinât point sur le nombre des papillottes.

Olivier avait sept ans alors.

Ainsi frisé et costumé avec ses beaux cheveux châtains, son teint un peu mat, ses grands yeux bleus, il ressemblait à sa mère d'une manière frappante.

Margat le plaça à l'arrière de son canot et fit force de voiles vers le château de Pont-Aven.

En arrivant, il prit l'enfant dans ses bras et, sans aucune préparation, il le posa devant son père.

L'amiral recula, comme frappé de la foudre.

Ses forces l'abandonnèrent, il tomba épuisé dans un fauteuil, et, attirant à lui le pauvre petit tout étonné, il tendit la main à son fidèle matelot et mouilla de ses larmes la chevelure de son enfant.

La glace était rompue.

L'amour paternel parla haut et fort au cœur du vieux marin.

Son fils si longtemps repoussé devint son idole, et il reporta sur l'enfant tout l'amour qu'il avait donné à la mère.

Elevé près de son père, constamment en compagnie de Margat, qui le chérissait, passant ses heures de récréation sur la grève ou dans un canot, Olivier ne vit jamais d'autre avenir pour lui que celui de l'homme de mer.

L'amiral, de son côté, n'en comprenait pas d'autre pour son fils.

Aussi, à quatorze ans, Olivier passa-t-il ses examens pour entrer à l'école de marine où, grâce à son instruction sérieuse et à son attention intelligente, il fut admis dans un rang distingué.

La première année terminée, il revint prendre ses vacances sous le toit paternel.

L'amiral était cruellement changé. Il n'avait pu se relever, après quinze ans, du coup porté à son cœur par la mort de sa femme adorée.

Olivier rentra à l'école, pour continuer le cours de ses études, avec de funestes pressentiments dans le cœur.

Trois mois ne s'étaient pas écoulés, que Margat, les yeux rouges de larmes, venait le chercher en toute hâte.

Lorsqu'ils arrivèrent au château, l'amiral touchait à ses derniers moments.

En voyant son fils, il lui fit signe d'approcher.

D'un geste, il éloigna tout le monde, excepté Margat, et rassemblant ce qui lui restait d'énergie par un effort suprême :

— Olivier, dit-il au jeune homme qui agenouillé au chevet du moribond, ne pouvait trouver une seule parole dans son désespoir, Olivier, je vais mourir ! ne pleure pas, mon fils, je suis heureux. Je vais rejoindre ta mère, et du haut du ciel nous veillerons tous deux sur toi.

« L'avenir est riche de joies pour tes jeunes années. Sois toujours digne du nom que tu portes et que je te transmets sans tache, tel que je l'ai reçu de mon père. Prends cette croix de simple chevalier de la Légion d'honneur et en la mettant dans les mains d'Olivier, elle a été loyalement gagnée sur le pont sanglant d'un navire : c'est sur elle que j'ai fait à ta mère le serment de l'aimer toujours.

« A ton tour, mon enfant, jure-moi sur cette même croix d'être brave et loyal et de préférer la mort au déshonneur ! »

— Je vous le jure, mon père ! dit le jeune homme d'une voix éteinte.

— Bien, mon fils, je te bénis !

Et l'amiral, dont la voix s'affaiblissait de plus en plus, étendit une main amaigrie par les souffrances sur la tête inclinée de son enfant.

— Margat ! ajouta-t-il, en retombant sur son oreiller, Olivier n'a plus que toi, veille sur lui !... Tu me le promets !...

Le matelot voulut parler ; un jet de flamme lui monta à la gorge, ses sanglots l'étouffèrent ; mais il saisit Olivier et le pressa sur sa poitrine avec une expression qui valait mieux qu'un serment.

L'amiral les contempla un instant tous deux d'un œil étincelant, puis son regard se ternit peu à peu — il étendit encore la main vers son fils — sa tête se renversa en arrière par un mouvement convulsif, sa bouche frémit et le nom d'Oliva s'échappa de ses lèvres avec son dernier soupir.

Eh bien ! ce serment qu'Olivier avait fait sur la croix de son père au moment où nous le retrouvons à Paris, c'est-à-dire treize ans plus tard, il l'avait tenu religieusement.

Quant à Margat, dès que le jeune homme fut sorti de l'école pour prendre un service actif à bord d'un navire de l'Etat, il avait sollicité, lui aussi, un ordre d'embarquement et, fidèle à sa promesse, il n'avait jamais quitté Olivier.

Aussi, à l'heure où commence notre récit, Margat, quartier-maître en congé, était-il installé dans le joli appartement de garçon qu'Olivier possédait rue d'Astorg et où bientôt nous conduirons nos lecteurs pour leur faire faire connaissance avec le digne matelot.

Et, maintenant que nous avons établi la position sociale du vicomte de Pont-Aven, maintenant que l'on sait qu'il est orphelin, riche, lieutenant de vaisseau, et en congé par suite d'une blessure reçue à Bomarsund, blessure légère mais que le mouvement de la mer pouvait empêcher de se cicatriser promptement, ajoutons que cette blessure est entièrement fermée depuis deux mois, qu'Olivier attend d'un jour à l'autre un ordre d'embarquement, et reprenons notre récit là où nous l'avons laissé, c'est-à-dire au moment où le jeune homme, sentant dans les régions abdominales ce travail et ce besoin de la nature que l'on appelle vulgairement la faim, se prépare à pénétrer dans ce cabaret élégant, si connu des viveurs parisiens, sous le nom de la Maison d'Or.

III

Sur l'escalier de la « Maison d'Or » à quatre heures du matin

Arrivé devant la porte vitrée du restaurant, le vicomte s'arrêta pour laisser passer cinq ou six débardeurs en costume ultra décolleté, et qui, accompagnés d'un nombre égal de cavaliers aux déguisements fantastiques, franchissaient joyeusement les premiers degrés de l'escalier conduisant à l'étage supérieur.

Les femmes riaient, chantaient, parlaient toutes ensemble, ébauchant sur les marches quelques-uns de ces pas indescriptibles, dont les étrangers et les provinciaux racontent des merveilles à leur retour au pays natal.

Evidemment, ces organisations, pour la plupart frêles et délicates, n'avaient pas épuisé dans les tourbillons du galop infernal, la dose de pétulance et d'énergie dont la prudente nature les avait pourvues si généreusement.

Les hommes, au contraire, semblaient lutter contre la fatigue pour se maintenir à un diapason de folie beaucoup moins élevé.

40 ANS DE SUCCÈS! - EMPLATRE BARBERON

Les topiques, les vésicatoires, les thapsias et la teinture d'iode forment des gonfles ou phlyctènes qu'il faut panser. Ils provoquent la fièvre, fatiguent la vessie et obligent à garder la chambre. Leur action est de quelques jours seulement, et pour qu'elle soit décisive il faut les renouveler souvent.

Au contraire, l'**Emplâtre Barberon,** préparé à la résine cuite de sapin de Norvège, est d'une efficacité parfaite tout en ne provoquant aucune irritation, ne forme aucune gonfle, n'engendre pas la fièvre et n'exige aucun pansement. Il permet de sortir, de travailler et de ne rien changer à ses habitudes, s'emploie en toutes saisons. Il est très efficace contre la paralysie, la goutte, les rhumatismes, maladies de foie, coups, foulures, rhumes, fluxions de poitrine, asthmes.

L'appliquer :

Sur l'endroit malade, pour paralysie, goutte, rhumastisme, point de côté, malad e du foie et tous les points douloureux.

Sur la poitrine, pour toux, rhumes, fluxions de poitrine, asthmes, catarrhes.

Sur le ventre, pour diarrhées, dérangements de corps et coliques.

Sur le creux de l'estomac, pour maux d'estomac, mauvaises digestions, dyspepsie.

Suivant la grandeur des emplâtres, les prix sont de 1 fr., 1 fr. 50, 2 fr., 2 fr. 50.

Des emplâtres de 0 fr. 60 sont préparés spécialement pour enfants contre la *Coqueluche, Toux de Rougeoles, Rhumes, Vers et Diarrhée* de leur âge.

Exiger la marque le **COQ,** la signature en trois couleurs *(vert, bleu, rouge)* et refuser tout emplâtre vendu au rabais.

Adresser les demandes à la fabrique, chez M. **BARBERON,** 35, chemin de Saint-Romain, Lyon-Monplaisir (Rhône).

Envoi franco dans toute la France contre timbres et mandat — Vente dans toutes les Pharmacies

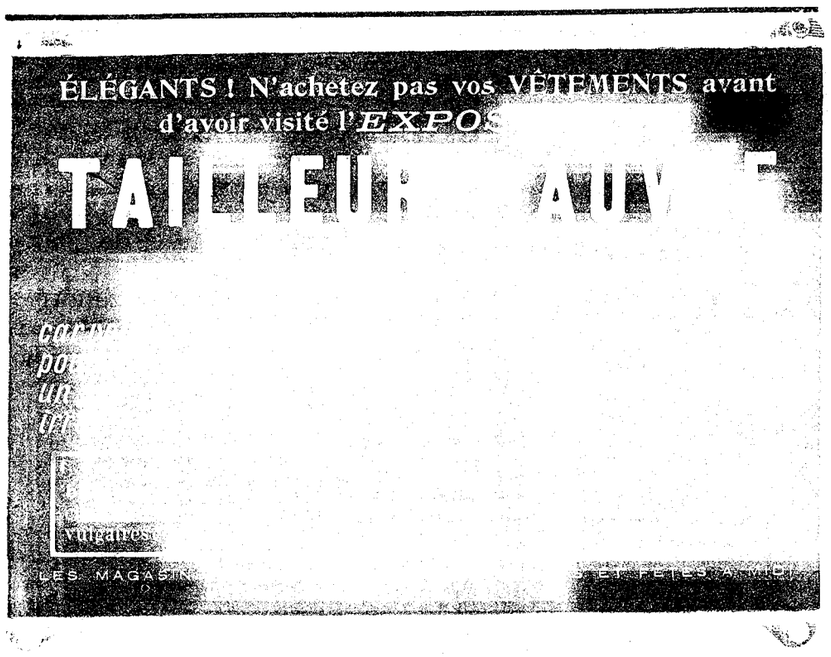

DISTILLERIE

BAILLY Frères et Cie à Ornans [Doubs]

CHARLES KŒMPGEN, AGENT GÉNÉRAL

LYON — 53, rue Franklin, 53 — LYON

L'ABSINTHE BAILLY est, de l'avis de tous les bons dégustateurs, la meilleure de toutes.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné .....

demeurant à ..... *rue* ..... *N°* .....

déclare souscrire un abonnement de .....

à " l'Étoile " à partir du .....

Ci-joint le montant en un mandat poste.

(Signature)

Détacher ce bulletin et l'adresser à M. le Directeur de " l'Étoile ", 25, rue Lanterne, à Lyon.

GUÉRISON RADICALE

MAUX DE JAMBES

Plaies Variqueuses

Phlébites

Maladies de la Peau

Demander la Brochure explicative

PHARMACIE VALETTE

38, Rue Paul-Bert

et 268, rue Vendôme

IMPRIMERIE DE " L'ÉTOILE "

25, Rue Lanterne, 25 -- LYON

TYPOGRAPHIE ◆ LITHOGRAPHIE ◆ GRAVURE

IMPRIMÉS EN TOUS GENRES, LABEURS, AFFICHES & JOURNAUX

Téléphone : 34-77

LIVRAISON RAPIDE -- TRAVAIL SOIGNÉ

Adresse Télégraphique *ETOILE-LYON*

FABRIQUE DE BACHES, TENTES, STORES

LOCATION et ABONNEMENT de BACHES et TENTES

BACHES & TENTES D'OCCASION

Stores bois, Stores toiles, Velums et Rideaux

Ombrelles et Capotes pour Voitures et Automobiles

Téléphone 5-75 **ROCHE & Cie** Téléphone 5-75

LYON - 269, 271 et 273, Avenue de Saxe - LYON

Fonderie Lyonnaise de Caractères

Machines et Fournitures d'Imprimerie

Jules BLANCHOD

INGÉNIEUR

BUREAUX & USINE

58, Rue St-Michel, 58

LYON

Fournisseur de l'" Etoile de Lyon "

Voulez-vous vraiment Rire dans toutes vos Fêtes ?...

PRENEZ COMME NUMÉRO

Le Cinéorama

CINÉMATOGRAPHE GÉANT

UNE HEURE de spectacle

avec 1.000 MÈTRES de Pellicules

30 Francs SEULEMENT

S'ADRESSER

201, rue Vendôme

LYON

AUX GRANDS MAUX LES GRANDS REMÈDES

De grandes et précieuses découvertes viennent d'être faites ! ! !

La terrible infirmité que l'on appelle la hernie dont nous allons nous entretenir plus longuement à la fin de cet article, et bien d'autres affections, telles que le Rhumatisme, les Maux d'Estomac, la Neurasthénie, l'Impuissance génitale, l'Anémie, la Chlorose chez la jeune femme sont aujourd'hui obligés de reculer devant les nouveaux appareils électriques inventés par **M. J. GLASER, Spécialiste à Courbevoie (Seine).**

C'est une marche à grands pas vers l'idéal de la Thérapeuthique qu'il vient de faire.

Par d'ingénieuses combinaisons, **M. GLASER** vient de confectionner un appareil électrique. C'est un véritable vêtement que l'on peut définir un **Maillot Caleçon.**

Le merveilleux résultat obtenu par **M. GLASER,** est de faire parcourir aux courants tout le corps du malade. Il n'y a plus d'illusion à se faire à ce sujet; grâce à ses patientes recherches « **l'Electro-Fluide** » envahit d'une façon douce et bienfaisante tout l'organisme, et cet **Electro-Vêtement** (ainsi doit-on l'appeler désormais) apporte aux Epuisés, à tous les malheureux las de la Vie, aux impuissants, une nouvelle ardeur, une force virile, et de nouveau florissante ! ! !

Avoir recours à cet **Electro-Vêtement,** c'est retrouver la **Vie,** c'est repuiser des **Forces nouvelles.** Qui ne connait le célèbre tableau de Raphaël représentant l'Archange Saint-Michel qui terrasse Satan ??? Armé de son glaive vengeur, l'Archange chosse du ciel, le roi des anges déchus ! !

Ainsi la *Fée Electricité* armée de ses *rayons quasi-divins,* chasse le mal, le pourchasse, allant le fouailler jusqu'au fond de l'organisme.

Au bout de quelques séances, et d'applications d'**Appareils GLASER,** le bien-être succède au douloureux état du malade, qu'il soit *Rhumatisant, Affaibli,* atteint de *Lumbagos douloureux,* de *Névralgies, Sciatiques,* de *Maux de reins, etc., etc...* Il se trouvera immédiatement soulagé. Nous ajoutons que le mal enrayé est chassé entièrement du corps, *sans souffrances* et surtout *sans Brûlures.*

Nous allons parler maintenant dans cet alinéa, du **Bandage-Herniaire de M. GLASER, à Courbevoie, 120, rue Saint-Denis (Seine).**

Ces merveilleux Bandages, nos lecteurs le savent déjà, ont délivré de leurs souffrances nombre de malheureux atteints de cette infirmité qu'on appelle *la Hernie!* Par les mêmes dispositions, aussi ingénieuses que celles que nous avons décrites précédemment, *M. GLASER a adopté l'Electricité et ses Bandages.* Ceux-ci restent toujours le *Bandage sans ressort,* modèle par excellence, aucun autre ne pouvant se maintenir au même rang, car il a pour devise : « *Je maintiens les Hernies les plus volumineuses, je les terrasse et les guéris* ».

Nous pouvons l'affirmer hautement, ce *Bandage sans ressort* avec son application de l'Electricité, est le dernier mot de la Science, car en plus de l'action bienfaisante du Bandage, l'Electricité contractant les anneaux vient resserrer leurs fibres et rendre aux muscles abdominaux, leur tonicité perdue.

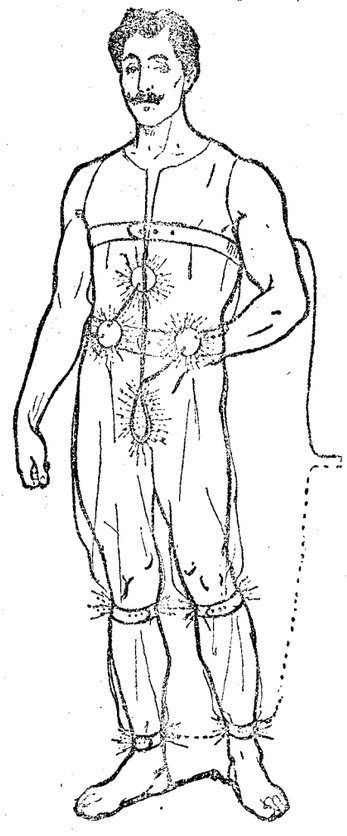

Demander l'intéressante brochure au sujet des

Maladies guéries par l'Électricité

appliquée par les nouveaux **APPAREILS GLASER**

S'adresser à : **M. J. GLASER, inventeur, à Courbevoie, 120, rue Saint-Denis (Seine),** qui vous l'enverra gratis et franco.

LA MUTUALITÉ

bien comprise

et bien pratiquée

PRÉVOIT TOUS LES BESOINS

A la suite d'un accord entre *l'Etoile* et une **société mutuelle** importante, nos lecteurs peuvent, moyennant des versements à partir de cinq francs par mois, se constituer

UN CAPITAL OU UNE RETRAITE

UNE DOT POUR LEURS ENFANTS

dont l'importance est en rapport avec la durée des versements.

En même temps ils s'assurent

Une Indemnité journalière en cas de maladie

Un Secours quotidien en cas de chômage

Un Prêt d'argent en cas de gêne

Contrairement à ce qui a été fait jusqu'à ce jour :

1° Il n'y a *aucun droit d'admission à payer d'avance ;*

2° Il n'y a *aucune espèce de surprime de contre-assurance à payer* pour garantir le cas de décès. En cas de décès, les héritiers du souscripteur ont la faculté de continuer le contrat ou de toucher les versements effectués augmentés des intérêts et bénéfices sociaux.

Les opérations de cette société, absolument uniques dans leur genre, viennent d'être remarquées par le *Jury* de l'*Exposition internationale du Travail et de la Mutualité,* qui leur a accordé la *Médaille d'Or* **(la plus haute récompense qui ait été décernée).**

Pour tous renseignements, s'adresser ou écrire à M. le Directeur de *l'Etoile* qui, tous les jours, recevra à ce sujet, de 10 heures à 11 heures, le dimanche compris.